

Année 2019 - N° 174

Mai à juin

TRACY

le mag

LES LOGES Vue sur la Loire

Inauguration de la mairie reportée p. 16

Mot du Maire

Chers Habitants de Tracy, Chers Amis,

La saison estivale a bien commencé avec de belles manifestations telles que la grande fête pour lutter contre la mucoviscidose fin mai, le spectacle de théâtre, le concert « Deux Croches Loire » accompagné des élèves de Tracy ainsi que la fête de l'école samedi dernier. Autant de fêtes réussies grâce à l'implication de nombreux bénévoles de nos associations et habitants de notre commune que je remercie et félicite.

Mais notre programmation est encore riche, avec la fête des voisins le samedi 29 Juin Place du 8 Mai, l'inauguration de notre Mairie rénovée et le vernissage de l'exposition de M. Yves MAGNE (peintre de notre commune) le 5 juillet, notre traditionnelle fête du 13 juillet clôturée par le feu d'artifices et le bal, ainsi que la fête sur le thème des années folles le 14 juillet au Château de Tracy. Sans oublier, notre participation au Comice Agricole de Pouilly le 11 août prochain. Manifestations organisées dans le but d'animer notre commune et auxquelles nous vous attendons nombreux.

Vous pourrez également suivre dans votre bulletin l'avancement des chantiers. Si pour certains d'entre eux, le calendrier est respecté, celui-ci s'avère plus compliqué pour d'autres.

L'été et ses fortes chaleurs nous rappelle que nous devons être encore plus vigilants que le reste de l'année et veiller sur la santé de nos aînés, et plus généralement de nos voisins.

Je vous souhaite un bel été animé et espère avoir le plaisir de pouvoir partager de bons moments et échanger avec vous lors des manifestations programmées ces prochaines semaines ; vous trouverez toutes les précisions dans votre bulletin.

Bien amicalement.
Le Maire,
Sylvain COINTAT

..... Infos diverses

Monsieur le Maire vous rappelle
☐ Qu'en vertu de l'arrêté n° 15-1986 du 09.12.1986 les terrains en friche doivent être entretenus en bon état de propreté, les herbes et broussailles coupées régulièrement. Votre attention est attirée sur les risques d'incendie qui peuvent exister au cours de cet été

☐ Qu'en vertu de l'arrêté municipal n° 18/1998 du 23.06.1998, les baignades sont interdites sur le territoire de la commune. Tout contrevenant s'exposerait à ses risques et périls.

☐ Qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 21/05/2007 portant réglementation des bruits du voisinages Propriétés privées : Article 5 :Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour

le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables: 8h30– 12h / 14h-19h

Les samedis:9h – 12h / 14h-18h30

Les dimanches et jours fériés: 10h-12h

Article 6 : Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

..... La mairie recherche

Atelier lecture



... des bénévoles pour encadrer l'activité « Atelier lecture » pour les enfants de maternelle, le mardi de 16h30 à 17h15 à la bibliothèque.

Inscription jusqu'au 6 septembre 2019, par mail à mairie.tracy-sur-loire@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 86 26 17 71.



... une personne qui pourrait réaliser une boîte à livres. Celle-ci sera placée à côté de la mairie .

Les fournitures seront fournies par la commune. Toutes les idées sont les bienvenues. ...



Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

Zoom sur les réunions de votre conseil municipal du 20 mai 2019

Les procès verbaux sont consultables en intégralité en mairie.

Restauration scolaire

Suite au transfert de compétence de la restauration scolaire à la Communauté de Communes Loire (CCLVN) Vignobles et Nohain, le règlement de la cantine sera modifié à compter du 1er septembre 2019.

La facturation sera faite par la CCLVN selon le forfait choisi (prépaiement sur 10 mois).



Le nombre d'élèves qui fréquentent la cantine étant en hausse chaque année, la location d'un bâtiment en préfabriqué aménagé d'une capacité de 17 personnes est envisagée.

Vu la configuration du bâtiment actuel, une étude est engagée afin de savoir s'il pourrait être installé sur pilotis, à l'arrière du réfectoire, à la place du sas actuel, de façon à ce que les deux salles soient au même niveau.

Zone d'activité de Tracy

Le 15 mai 2019, la commission de développement économique (composée d'élus de la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain et de membres de l'adebCosne) s'est réunie à la mairie de Tracy afin d'évoquer plus en détail le projet.



Le coût total pour l'aménagement de la zone complète (achat des terrains, aménagement routier, sécurité...) s'élève à environ 1,3 million d'euros selon l'étude de faisabilité réalisée par Nièvre aménagement.

Une réalisation par phase est envisageable et permettrait d'allotir, dans un premier temps, les parcelles situées à côté de l'entreprise PA-JON.

Les élus communautaires sont favorables à cette réalisation et le conseil communautaire devrait statuer prochainement sur le mode de gestion de cette zone.

Point sur les travaux

AMÉNAGEMENT DE LA RN 7 - MALTAVERNE



Pour des raisons techniques, la phase d'expérimentation du nouveau tracé, prévue initialement à l'aide de balises blanches et rouges, n'a pas pu être mise en place.

Elle est donc reportée au mois de juillet. Le balisage sera matérialisé au sol.

AMÉNAGEMENT DE SECURITÉ SUR LA RD 4 - LES BRAULTS

Les travaux ont débuté le 13 juin et se poursuivront jusqu'au 28 juin.



Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

La plateforme pour l'implantation du parking et du future bâtiment a été réalisée courant mai.



La pose de la charpente métallique a commencé le 24 juin 2019.



AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DES LOGES



Les abords de la Loire ont été dégagés et les haies coupées ce qui permet d'avoir une belle vue sur le fleuve et la colline de Sancerre. Des bancs et des tables dont une avec un accès pour les personnes à mobilité réduite permettent aux promeneurs de se détendre et de pique-niquer au bord de l'eau.

Les tables permettent également l'installation d'un parasol.

..... Informations sanitaires

LE SAVIEZ-VOUS ? Le lait cru peut présenter un risque important pour les jeunes enfants



Les jeunes enfants et particulièrement ceux de moins de 5 ans ne doivent pas consommer de lait cru et de fromages au lait cru*

*Sauf fromages au lait cru à pâte pressée cuite ex. Gruyère, Comté, Emmental, Beaufort...

Vérifiez l'étiquette ou demandez conseil à votre commerçant

AGRICULTURE.GOUV.FR  ALIMENTATION.GOUV.FR

Vous trouverez également un complément d'information sur le site du ministère en charge de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/consommation-de-fromages-base-de-lait-cru-rappel-des-precautions-prendre>

Moustique-tigre : Sous surveillance ! (extrait du site de la Préfecture de la Nièvre)



La Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à l'expansion du moustique-tigre désormais présent en Saône-et-Loire, en Côte-d'Or et dans la Nièvre. Mots-clés : surveillance et prévention.

La capacité du moustique-tigre à être vecteur du chikungunya, de la dengue ou du zika, en fait une cible de surveillance prioritaire pour les autorités sanitaires et leurs partenaires, durant sa période d'activité en métropole : du 1er mai au 30 novembre.

L'objectif de cette surveillance renforcée est double : il s'agit à la fois de ralentir la progression de l'implantation du moustique-tigre dans les départements et de limiter le risque d'importation et de circulation des virus dont il peut être le vecteur en métropole.

De plus, il est très nuisant, il pique aussi en journée et sa piqûre est douloureuse.

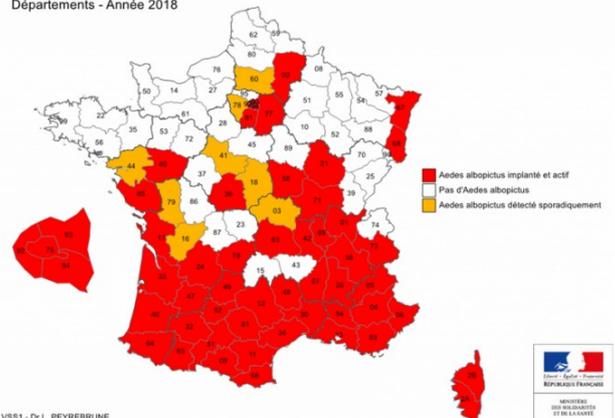
Reconnaître et signaler le moustique-tigre :

Tous les insectes qui volent ne sont pas des moustiques !

Aedes albopictus est petit : moins de 1 cm d'envergure. Noir avec des taches blanches sur le corps et les pattes, il a une ligne blanche sur le thorax et un appareil piqueur.

Le site www.signalement-moustique.fr permet de bien l'identifier et de signaler sa présence sur un territoire donné. Ce site est accessible à tous.

Niveau de classement "albopictus" des départements de France métropolitaine
Départements - Année 2018



DGS - VSS1 - Dr L. PEYREBRUNE





L'Ambroisie : Invasive et allergisante !

L'ambroisie est une plante invasive et allergisante qui colonise de plus en plus notre région Bourgogne-Franche-Comté et notamment la Saône-et-Loire, la Nièvre et le Jura.

Vous pouvez retrouver le détail de la fiche sur le site de la chambre d'agriculture Bourgogne Franche-Comté :

<https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/publications/la-publication-en-detail/actualites/comment-lutter-contre-lambroisie/>

Plan Canicule et Chaleurs Extrêmes (mis en place du 1^{er} juin au 31 août 2019)

Les recommandations en cas de vague de chaleur

Voici quelques conseils de prévention notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, jeunes enfants...):

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- Evitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)

Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.



En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule, quels sont les bons gestes?

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Je mouille mon corps et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

J'évite les efforts physiques

Je ne bois pas d'alcool

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Dépliant pédagogique de précampagne

Vous résidez dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire.

Vous bénéficiez désormais d'un dispositif de prévention spécifique.

Dès septembre 2019, vous allez être informé des bons réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire.

2 outils dédiés à l'opération pour mieux vous informer



www.distribution-iode.com

Un site Internet présentant les 6 bons réflexes à adopter, des vidéos pédagogiques et une foire aux questions (FAQ).

0 800 96 00 20
(appel gratuit)

Des conseillers à votre écoute pour répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi, de 10h00 à 18h30, le samedi de 10h00 à 12h00.

→ www.asn.fr → www.anccli.fr
→ www.edf.fr → www.irsn.fr

INFORMATION IMPORTANTE

EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

Vous êtes concerné !

En 2019, la couverture des Plans particuliers d'intervention (PPI) autour des centrales nucléaires est étendue de 10 à 20 km. Vous recevez cette documentation parce que vous habitez dans une aire concernée par cette extension.



Qu'est-ce que le PPI ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle.

Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental.

Pourquoi l'aire du PPI est-elle étendue ?

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser le dispositif de protection des personnes.

L'extension du rayon du PPI de 10 km à 20 km permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics (communes, préfectures, etc.) et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Quelles sont les conséquences concrètes de cette extension ?

Votre commune fait désormais partie du PPI. Dans ce cadre, elle doit rédiger un Plan communal de sauvegarde (PCS) visant à organiser la protection des personnes et des biens.

De manière préventive, dans les pharmacies, des comprimés d'iode vont être mis à disposition des habitants, des établissements recevant du public et des établissements scolaires de votre commune.

Vous allez être informé prochainement de la conduite à tenir en cas d'alerte nucléaire et des modalités de retrait des comprimés d'iode.

Qui est concerné par l'extension ?

Les habitants et les établissements recevant du public (ERP) : écoles, commerces, entreprises, administrations, etc. des communes situées dans le rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales nucléaires françaises, soit environ 2 200 000 personnes, 204 400 ERP dont 1 800 écoles, répartis sur près de 1 100 communes et 33 départements.



Localisation des 19 centrales nucléaires françaises

QUI SONT LES ACTEURS DE LA PROTECTION ET DE L'INFORMATION DES PERSONNES ?

EDF est le premier responsable de la sûreté de ses centrales nucléaires. De la conception à l'exploitation de ses installations, EDF met en œuvre toutes les dispositions techniques, humaines et organisationnelles pour prévenir les accidents.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés. En situation d'urgence, l'ASN conseille les pouvoirs publics en matière de protection des personnes et de l'environnement. L'ASN s'appuie sur l'expertise de l'**Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)**.

Le préfet est le représentant de l'État dans le département. En cas d'alerte nucléaire, en tant que directeur des opérations, il décide des actions de protection de la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion de comprimés d'iode, interdictions alimentaires, etc.).

Le maire est le premier responsable de la sécurité civile dans sa commune. En cas d'alerte nucléaire, il agit sous la direction du préfet dans le cadre de son Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les commissions locales d'information (CLI) sont des assemblées pluralistes qui ont une mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Elles assurent une large diffusion des résultats de leurs travaux auprès du public. Une CLI est établie auprès de chaque centrale nucléaire.

QUE SE PASSE-T-IL AU-DELÀ DE 20 KM ?

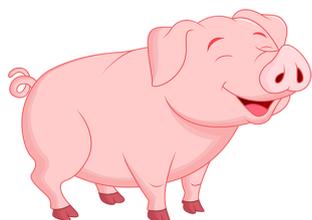
En France, la protection des populations s'appuie sur une organisation qui couvre l'ensemble du territoire, notamment les plans ORSEC. Ils concernent notamment la distribution de comprimés d'iode, la mise à l'abri, l'évacuation ou les restrictions de consommation afin de soustraire les populations à l'ensemble des risques liés à des rejets radioactifs.



École École École École École École École École École

Sortie à Saint Fargeau

Lundi 3 juin, les élèves de maternelle se sont rendus au Château de St Fargeau le matin où ils ont visité : la cour, les salles des trophées, la salle à manger, la bibliothèque,....., les salles des gardes. Ils se sont proménés sous les charpentes et ont visité le grenier aux jouets. Après une promenade en calèche, les enfants ont pu déguster un gros pique-nique préparé par leur maîtresse. L'après-midi, ils se sont rendus à la ferme et se sont occupés des animaux : biberons, traite des chèvres. Une très belle journée !





École École École École École École École École

Les Piles s'empilent À l'école



Les élèves de CP-CE1 et CE2 se sont rendus à la Centrale de Belleville pour recevoir le premier prix du concours dans la catégorie école de plus de 50 élèves. Une belle coupe et un très beau chèque de 200 euros pour notre école!



Festival Deux Croches Loire

Mardi 18 juin, dans le cadre du festival, les élèves de l'école ont donné une représentation dans la cour de l'école. Les élèves de maternelle ont chanté la chanson des pompiers et les élèves du CP au CM2 ont présenté leur conte musical. Les vents de Loire les ont accompagnés avant de présenter au public 3 morceaux.

Une très belle soirée estivale et festive !





École École École École École École École École École

Samedi 22 juin, l'école a ouvert ses portes pour sa traditionnelle fête de fin d'année. Au programme : danses, chants, pièce de théâtre et la remise de livres à tous les enfants de l'école par la municipalité. Des jeux ainsi qu'une buvette ont été mis en place en début d'après-midi. Après le spectacle, un repas convivial avait été organisé par l'école avec l'aide des parents.

Un très grand merci à toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide, qu'elle soit matérielle ou humaine: la municipalité, les parents d'élèves, Gérard et Patrick de l'ASCT, tous les bénévoles Sandra, Sylvie et enfin Thomas à la sono. Merci à tous ceux qui nous ont fait des dons de lots pour notre tombola : le Futuroscope, le Château de St Fargeau, Guédelon, la cave de sel, la chèvrerie de la Fillouse, la Base Activital de Baye, les domaines Treuillet, Rabichatte, Pabiot, Cailbourdin, Gaudry, Redde, Maudry, Balland et le Château de Tracy, le Pavillon du Milieu de Loire, le cinéma de Cosne sur Loire, la Pyramide du Loup, le parc aventure de Sauvigny-les-Bois, Eddy Graeff (photographe) et le musée de la Loire. Tous contribuent à la réussite de notre fête !





Le 15 JUIN 2019 à 19h00

Les élèves du cours de théâtre de l'école de Tracy sur Loire et la Compagnie Chantepleure ont eu le plaisir de donner une représentation de leur spectacle de fin d'année

Devant des spectateurs venus très nombreux applaudir les acteurs de tous âges

"Sur les Tréteaux"

Bravo à tous !!!!!

Après ce spectacle réussi
grâce au travail et à la rigueur

Vous avez pu profiter de ces instants de bonheur

Quand votre représentation fut terminée

Récompensés par
tous ces applaudissements mérités.

Les Enfants de l'école



Merci à vous qui avez travaillé

O sant affronter un texte et ses difficultés

Le trac au ventre, libérant l'énergie

Il fallait oser, vous l'avez fait avec la manière

Ensemble vous avez interprété Monsieur Molière

Récompensés par ces applaudissements et ces rires

En n'oubliant pas qu'au théâtre
la grande affaire c'est le plaisir.

Les Ados
De l'illustre Théâtre

Reprise des cours le Lundi 16 Septembre 2019

Enfants (écoliers) de 16h15 à 17h30 - Ados (collégiens) de 18h00 à 19h30 - Adultes de 20h00 à 22h00.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous à la rentrée.

"La Compagnie Chantepleure" Association Loi 1901 - J.O. du 12/12/2015 n°W584000942 déclarée à la Sous Préfecture de Cosne sur Loire (58)

Siège Social: 17 rue de Narlou 58150 TRACY sur LOIRE Tel: 03 86 22 14 68 Port: 06 15 81 17 67 Mail: lacompagniechantepleure@gmail.com

La Compagnie Chantepleure

Présente

Une comédie policière de Robert THOMAS

D'après Jack POPPLEWELL



LA PERRUCHE

ET

LE POULET

Mise en Scène: Patrick BENOIT

Décors: Guy DELPUECH

7 SEPTEMBRE 2019

20H00

8 SEPTEMBRE 2019

15H00



Salle Polyvalente Boisgibault – TRACY sur LOIRE

Entrée Libre



Réservation: 06 15 81 17 67 - lacompaniechantepleure@gmail.com

COMTE HENRY D'ASSAY

Concept Viti-Vinicole
une équipe à votre service

LES ANNÉES FOLLES AU CHÂTEAU DE TRACY



14 JUILLET 2019

TEL : 06 07 44 28 18
06 84 08 01 84



**ENTRÉE
1 €**



**RESTAURATION
SUR PLACE**

**JAZZ - JEUX - ARTISANAT D'ART
GROUPE FOLKLORIQUE
ECOLE DE DANSE
PRODUITS DU TERROIR - GUINGUETTE**



IPNS

EXPOSITION

VIEUX MÉTIERS

Votre visite passera sûrement devant un tailleur de pierre ou d'un ferronnier d'art, d'un vitrailiste, d'un potier ou d'un peintre sur porcelaine, d'un forgeron, coutelier, vannier, tapissier, fabricant de bijoux.....

PRODUITS DU TERROIR

Vous pourrez déguster les produits du terroir, avec un seul but, l'amour du savoir-faire, des matières nobles, ou le goût et la patience sont une règle d'or.

Prenez votre temps, tous ces artisans seront heureux de vous faire partager leur travail.

10h

Ouverture

**Métiers anciens et d'art, jeux anciens.
Les produits du terroir locaux**

11h

Lancer de charentaise et course de sac

12h30

Les galvachers du Morvan «groupe folklorique»

14h

Duo de Jazz

15h

Les galvachers du Morvan «groupe folklorique»

16h

Lancer de charentaise et course de sac

17h

Ecole de danse Galliot et Guinguette

Coordonnées

Associations

ASCT G.Marie 06 07 44 28 18

asct.tracy58@yahoo.com

Compagnie Chantepleure 03 86 22 14 68
P.Benoit 06 15 81 17 67

lacompaniechantepleure@gmail.com

Le Braquet Olympien 06 69 03 21 08
C.Rebouleau 06 61 08 28 62
N.Branquinho

le-braquet-olympien@laposte.net

Société de chasse 03 86 26 12 50
G.Copineau

Music of Universe 06 37 18 58 74
E.Lebeaut

Coopérative scolaire 03 86 26 14 15
S.Seillier

Anciens Combattants 03 86 26 17 71
(ACPG) G.Milan (mairie)

Syndicat viticole 03 86 26 19 95
E.Crochet

Municipalité

Maire 06.70.43.14.15
Sylvain Cointat

1° Adjoint 03.86.26.17.73
Alain Cailbourdin

2° Adjoint 03.86.26.15.95
Monique Rabereau

Mairie 03.86.26.17.71
Chrystel Aubert
Véronique Perlat

mairie.tracy-sur-loire@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi:	9h-12h
Mardi:	14h-17h
Mercredi:	9h-12h-14h-17h
Jedi:	14h-17h
Vendredi:	9h-12h-14h-17h

TRACY-SUR-LOIRE EXPOSITION

Du 5 juillet au 30 août 2019

aux heures d'ouverture de la mairie

«Nature vivante
et
Natures mortes»



Yves MAGNE
Peintre local

Vente au profit de la
recherche médicale
contre le cancer

Inauguration de la mairie et Vernissage

LE 5 JUILLET 2019 À 18H30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - BOISGIBAULT

TRACY-SUR-LOIRE BOISGIBAULT

13 JUILLET 2019

DÈS 20H APÉRITIF DE BIENVENUE
OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ

20H - MINUIT BAL GRATUIT
ANIMÉ PAR L'ORCHESTRE CLÉMENCE DURAND

22H RETRAITE AUX FLAMBEAUX
ACCOMPAGNÉE PAR LA LYRE DONZIAISE

23H FEUX D'ARTIFICE

BUVETTE / RESTAURATION RAPIDE

IPNS

COMICE AGRICOLE DE POUILLY-SUR-LOIRE

les samedi 10 et dimanche 11 août - Thème retenu : "Sport, vacances et loisirs"

Concours de labour le **samedi 10 août**
Clôture du comice par un feu d'artifice "Pyro Mélodie".

..... Jeunesse

Centre Social de Pouilly-sur-Loire
Enfance/Jeunesse
Programme d'activités des Accueils de Loisirs

ÉTÉ 2019

Accueil de Loisirs pour les 3-6 ans et 6-17 ans - du 8 juillet au 9 août

Renseignements et
Inscriptions au Centre Social

Au fil des Couleurs

A NOTER : Tarifs calculés en fonction des revenus des familles
De 20€ à 57€ la semaine (repas compris)

Centre Social de Pouilly-sur-Loire
3 bis Place des Frères Michel
58130 Pouilly-sur-Loire
Tél. 03.86.38.14.53
contact : centre-social-pouilly@orange.fr